

HONORAIRES DE TRANSACTION

En vigueur au 1/01/2023

Les honoraires (sur prix de vente TTC) sont à la charge du vendeur (sauf cas particuliers). Ils sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.

Pour le mandat de vente exclusif :

- *Forfait de 7000€ jusqu'à 180 000€*
- *4% à partir de 180 001€*

Pour le mandat de vente simple :

- *Forfait de 8000€ jusqu'à 180 000€*
- *5% à partir de 180 001€*

Honoraires constructeurs :

- *A partir de 3500€*

ESTIMATION OFFERTE

Les honoraires comprennent les prestations des visites, de négociation, et de constitution du dossier de vente.

Les prix de vente sont hors frais notariés.